



Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (+251-11) 5513 822 Télécopie: (+251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M. LAKHDAR BRAHIMI, MEMBRE DU GROUPE DES SAGES, CONCLUT SA MISSION À MADAGASCAR

Addis Abéba, le 11 janvier 2016 : Dans le cadre du suivi des décisions de la 25^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Johannesburg, en Afrique du Sud, en juin 2015, et de la 545^{ème} réunion du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), tenue le 21 septembre 2015, ainsi que des activités du Groupe des Sages de l'UA, la Présidente de la Commission de l'UA, Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, a dépêché à Antananarivo, du 5 au 8 janvier 2016, M. Lakhdar Brahimi, Membre du Groupe des Sages, pour examiner avec les autorités et les autres parties prenantes malgaches les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie de sortie de crise.

M. Brahimi a notamment rencontré le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale, le Président et les membres de la Haute Cour constitutionnelle (HCC), la Ministre des Affaires Etrangères, les Ambassadeurs africains, les représentants de la branche locale du Groupe international de soutien à Madagascar (GIS-M), l'ancien Président Marc Ravalomanana, le parti politique MAPAR de l'ancien Président Andry Rajoelina et l'Alliance républicaine de Madagascar (ARMADA).

Les entretiens de M. Brahimi soulignent que Madagascar a accompli des efforts considérables en matière de mise en place des principales institutions de l'Etat, de la bonne gouvernance, de reconstruction et développement socioéconomique, ainsi que de la réconciliation nationale. Cependant, la situation politique reste relativement fragile, au moment où de nombreux défis restent à relever, notamment la mise en œuvre de certains aspects pendants de la Feuille de Route pour la sortie de crise à Madagascar, tels que le parachèvement de la réconciliation nationale et l'indemnisation par l'Etat des victimes des crises de 2002 et 2009, ainsi que la mise en place consensuelle du Pacte de Responsabilité, prôné par la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) de Madagascar dans sa Décision N° 24-HCC/D3 du 12 juin 2015.

M. Brahimi a saisi cette occasion pour exhorter ses interlocuteurs à persévérer dans leurs efforts visant à consolider la stabilité, à privilégier le dialogue et la concertation dans le règlement de leurs différends, à mettre en œuvre, de façon consensuelle, le Mémoire de Responsabilité, à promouvoir la réconciliation nationale et un climat de confiance mutuelle, à prendre en considération les aspirations profondes du peuple, ainsi qu'à créer un environnement propice à la consolidation des acquis démocratiques et le relèvement socioéconomique de Madagascar.

Ses interlocuteurs ont, pour leur part, salué la mission du Groupe des Sages à Madagascar et remercié l'UA pour son accompagnement visant à consolider la sortie de crise à Madagascar, en particulier son appui à la réforme du secteur de la sécurité.

M. Brahimi a par ailleurs invité la Communauté internationale à aider davantage Madagascar et à donner un signal significatif lors de la prochaine table ronde sur ce pays.